—HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma
Titre du module	**Théorie 1**
Type de module	Module théorique obligatoire* (Bachelor Cinéma)
Code	FT20.41
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 1
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Introduction au cinéma documentaire :** tracer un itinéraire critique à travers l'histoire du cinéma documentaire – de sa formulation primitive comme forme cinématographique jusqu'aux formes hybrides du cinéma contemporain.
Contenu et formes d'enseignement	Dans un premier temps, l'enseignant-x-e propose un parcours du documentaire à la fiction, des « pères fondateurs » à nos jours, en passant par les « cinéma direct » et son dépassement, et par des formes plus radicales et expérimentales. En fin de parcours, nous verrons des formes qui hybrident documentaire et fiction. L'objectif pédagogique est de montrer et de discuter un nombre important de formes d'écritures cinématographiques et de constructions du rapport à l'autre. Dans un second temps, l'enseignant-x-e discutera de films autour de la notion d'apprentissage en vue de son atelier pratique. Il sera demandé à chaque étudiant-x-e de rédiger en fin de semaine un texte d'une page contenant une analyse de séquence sur le film qui l'aura le plus inspiré pour sa pratique ultérieure.
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise par l'enseignant-x-e en début de semestre. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-x-e-s responsable-x-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des films, photographies, impressions, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. L'usage de toutes formes ou tous logiciels d'intelligences artificielles est interdit dans le cadre de ce module. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai prévu par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire (Bachelor Cinéma) doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Bertrand Bacqué, Hassen Ferhani
Responsable-s du module	Bertrand Bacqué
Descriptif validé le	07.06.2023
Par	Delphine Jeanneret

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.